

Rapport d'évaluation pour une demande de catégorie C, sous-catégorie 3.1

N° de demande : 2006-7483
Catégorie : C, sous-catégorie 3.1 (modification à l'étiquette - diminution de la dose d'application)
Produit : Insectifuge OFF! Deep Woods for Sportsmen 1
N° d'homologation : 23487
Matière active (m.a.) : N,N-diéthyl-m-toluamides (DTU) à 30,34 %
N° de document de l'ARLA : 1395886

Contexte

L'insectifuge OFF! Deep Woods for Sportsmen 1 est homologué pour utilisation sur la peau humaine et les vêtements afin d'éloigner les moustiques, les mouches noires, les mouches à chevreuil et les tiques en assurant un temps de protection complet (TPC) de six heures, lequel est défini comme étant l'intervalle entre l'application de l'insectifuge et la première piqûre ou morsure confirmée d'un insecte.

But de la demande

Cette demande vise à modifier l'étiquette de l'insectifuge OFF! Deep Woods for Sportsmen 1 afin d'augmenter le TPC de six heures à huit heures.

Évaluation des propriétés chimiques, évaluation sanitaire et évaluation environnementale

Une évaluation des propriétés chimiques n'est pas requise en l'absence de modification aux propriétés chimiques du produit. Des évaluations sanitaire et environnementale ne sont pas requises puisque le profil d'emploi et les doses d'application de ce produit demeurent les mêmes.

Évaluation de la valeur

Le demandeur a soumis, à des fins d'examen, les données provenant de deux essais sur le terrain au cours desquels le pourcentage de répulsion et la durée de la protection de trois insectifuges sous pression ont été testés. Ces essais ont démontré que les produits sous pression testés contenant 25 % de DEET étaient efficaces pour repousser les moustiques jusqu'à huit heures après l'application. Puisque les produits testés ont une formulation semblable au produit sous pression proposé, soit l'insectifuge OFF! Deep Woods for Sportsmen 1, l'allégation d'un TPC de huit heures peut être appuyée.

Conclusion

L'Agence de réglementation de la lutte antiparasitaire (ARLA) a terminé l'évaluation de la présente demande et a jugé que les renseignements étaient suffisants pour appuyer les modifications à l'étiquette de l'insectifuge OFF! Deep Woods for Sportsmen 1.

Liste de références

A. Liste d'études et de renseignements présentés par le titulaire d'homologation

PMRA 1380406 Field Evaluation of Two DEET-Based Repellent Formulations Against Mosquitoes in Prince Edward Island, Canada. Study No. 2006-01, 8 pages. September 2006. DACO 10.2.3.3

PMRA 1327493 Determining Repellency of OFF! 4822167 Against Mosquitoes (Culicidae) in the field. 62 pages. April 1, 2003. DACO 10.2.3.3

Décision de réévaluation RRD2002-01. *Insectifuges corporels contenant du DEET (N,N-diéthyl-m-toluamide et composés apparentés)*. Agence de réglementation de la lutte antiparasitaire. 15 avril 2002.

ISSN: 1911-8015

© Sa Majesté la Reine du chef du Canada, représentée par le ministre des Travaux publics et Services gouvernementaux Canada 2007

Tous droits réservés. Il est interdit de reproduire ou de transmettre l'information (ou le contenu de la publication ou produit), sous quelque forme ou par quelque moyen que ce soit, enregistrement sur support magnétique, reproduction électronique, mécanique, ou par photocopie, ou autre, ou de l'emmagasiner dans un système de recouvrement, sans l'autorisation écrite préalable du ministre des Travaux publics et Services gouvernementaux Canada, Ottawa, Ontario K1A 0S5.